19e Année.— N° 3878 Bureaux : (RUE NAIN, 1.) UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. Bureaux : (RUE NAIN, 1. Vendredi 29 Janvier 1874

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à reception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Un certain nombre de négociants et d'industriels de Roubaix et de Tourcoing nous ont exprimé le désir d'avoir communication de nos dépêches commerciales et des cours de bourse avant l'impression du journal et aussitôt la réception dans nos bureaux.

Nous organisons à cet effet un service spécial qui fonctionne dès maintenant. Moyennant une commission mensuelle pour frais de copie, nous enverons à domicile nos dépêches au fur et à mesure qu'elles nous parviennent, soit avant, soit après le tirage du journal.

Nous y joignons les télégrammes politiques (débats de l'Assemblée, nouvelles importantes, etc.), qui nous seraient parvenus trop tard pour être insérés dans notre édition du soir.

A l'époque des enchères de laines au Havre, à Anvers, et à Londres, nous recevons quotidiennement plusieurs dépêches de ces diverses places.

Il est bien entendu que ce service est exclusivement réservé à nos abonnés.

Nous avons établi notre bulletin télégraphique de la Bourse de Paris, d'après les avis qui nous ont été donnés par un certain nombre de nos abonnés. Nous prions les personnes qui auraient intérêt à connaître le soir même les cours d'autres valeurs de vouloir bien nous en informer. Nous nous les ferions télégraphier régulièrement par nos correspondants.

BOURSE DE PARIS

27 JANVIER
(Service gouvernemental)

3 0/0.	62 40
4 1/2.	92 50
Emprunts (5 0/0). . . .	100 75

28 JANVIER

3 0/0.	62 35
4 1/2.	91 75
Emprunts (5 0/0). . . .	100 65

(Service particulier du Journal de Roubaix

Actions	Banque de France	3810 00
»	Société générale	542 00
»	Crédit foncier de France	855 00
»	Chemins autrichiens	656 00
»	Lyon	888 00
»	Est	520 00
»	Ouest	572 00
»	Nord	1108 00
»	Midi	645 00
»	Suez	507 00
6 0/0	Péruvien	69 06
Actions	Banque ottomane (ancienne)	660 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	552 00
Londres cour^t		25/15
Crédit Mobilier		422 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix.

Anvers, 28 janvier.

Laines : Ventes 403 b. Plata.

Pétrole : Calme; disponible, 27; courant 26 à 26 1/2; février 26 à 26 1/2; septembre 29 1/2, quatre derniers, 30,

Marseille, 28 janvier.

Laines : Georgie blanche, 150.

Blés : Vente 9,680 hectolitres. Importations 3,286 hectolitres. Marché calme. Marianopoli 31.75 la charge de 160 litres, poids 128/124; Berdianska 32.75 la charge de 160 litres, poids 128/124; Azoff 33 la charge de 160 litres, poids 133/189.

Londres, 28 janvier.

Cafés : Plus calmes.
Sucres : Faibles.
Soies : Calme.
Laines : Stationnaires.

Liverpool, 28 janvier.

Cotons : Ventes 12,000 b., dont 2,000 poua la spéculation. Importations 1,700 b. Marché inchangé.

Havre, 28 janvier.

Cotons : Ventes 1,200 b. Disponibles inchangés, livrables délaissés, plutôt aisés.

Cafés : Ventes 630 sacs; Port-de-Paix 101,50; Brésil raffermissants.
Laines : Raides.

Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets:

Havre, 28 janvier.

Marché calme, inchangé.

Liverpool, 28 janvier.

Ventes 12,000 b. Marché calme; disponibles soutenus; livrable 1/16 de baisse.

New-York, 28 janvier.

Coton 15 3/8. Recettes de 5 jours, 76,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 28 janvier.

Cotons : Ventes 12,000 b. disponibles soutenus; Amérique livrables calmes.

Havre, 28 janvier.

Cotons : Ventes 750 b. Calmes, inchangés.

New-York, 28 janvier.

Cotons : 15 3/8. Recettes 76,000 b.

ROUBAIX 29 JANVIER 1874.

La commission des lois constitutionnelles

On nous écrit de Versailles, le 27 janvier 1875 :

« Dans sa séance d'avant-hier, la commission des trente avait supprimé l'article 1er du projet Ventavon comme remettant en question la résolution du 20 novembre. Cette suppression impliquait la modification de l'article 2; en même temps il devenait rationnel de grouper d'une autre façon les paragraphes primitifs. La commission a donc voté hier, sans discussion, une nouvelle rédaction ainsi conçue : Article 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées : la Chambre des députés et le Sénat. La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel dans les conditions déterminées par la loi électorale. Le Sénat se compose de membres élus ou nommés dans les proportions et aux conditions qui seront réglées par une loi spéciale. (Texte de l'ancien article 3). Article 2. Le maréchal président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre des députés. Il sera procédé, en ce cas, à l'élection d'une nouvelle Chambre dans le délai de six mois. (Ancien article 4). Art. 3. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels. Le maréchal président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison. (Ancien article 2). Art. 4. A l'expiration du terme fixé par la loi du 20 novembre 1873, comme en cas de vacances du pouvoir présidentiel, le conseil des ministres convoque immédiatement les deux Assemblées qui, réunies en Congrès, statuent sur les résolutions à prendre. Pendant la durée des pouvoirs confiés au maréchal de Mac-Mahon, la révision des lois constitutionnelles ne peut être faite que sur sa proposition. (Ancien article 5). La nouvelle rédaction ne diffère de l'ancienne qu'en ce qu'elle énonce en premier lieu les attributions du pouvoir législatif.

» Après la lecture de ce texte, la commission a eu à examiner l'amendement de M. Bidard. Voici le texte de cet amendement :

« Le gouvernement de la France, en 1880, sera la Monarchie. »

« M. Combier a pris la parole en faveur de la proposition de l'honorable député de Rennes.

» M. Lucien Brun l'a combattu, il a fait observer que l'amendement de M. Bidard ne recule pas à l'année 1880 le rétablissement de la monarchie. Il propose de la rétablir à quelque époque que ce soit, pourvu qu'une cause quelconque fasse cesser les pouvoirs du maréchal. « N'avons-nous pas, ajoute M. Lucien Brun, tout en respectant la loi du 20 novembre, le droit d'admettre l'hypothèse d'une démission? Evidemment, si. Eh bien, dans ce cas, la proposition de M. Bidard, acceptée par l'Assemblée, recevrait une sanction immédiate. Ce n'est donc pas un vœu platonique, une proposition impraticable, c'est, en dehors d'une éventualité prévue, l'expiration des pouvoirs du maréchal, agir sagement que de s'occuper d'éventualités qui ne sont pas forcées, sans doute, mais qui peuvent se produire, et qui, par conséquent, appellent l'attention de la commission. »

» MM. Tallon, Lambert Sainte-Croix, de Kerdrel, Paris et de Meaux, se sont élevés avec une énergie que nous avons le droit de trouver étrange contre l'amendement Bidard, et c'est grâce à la résistance de « ces royalistes » que la motion a été repoussée.

» Evidemment, MM. Lambert Sainte-Croix, de Meaux et leurs amis ont eu d'excellentes raisons pour en agir ainsi; mais la France monarchique, qui n'est pas initiée aux mystères de la coulisse, a de la peine à comprendre une aussi étrange attitude. »

CHRONIQUE DU JOUR

Le découragement semble être partout dans les hautes sphères administratives, dit la *Patrie*. La machine va par sa force d'impulsion, mais on conçoit combien il est difficile, sans direction supérieure, de faire face aux nouveaux cas administratifs et politiques qui se présentent chaque jour, dans les temps où nous vivons surtout. Quelque zèle que l'on mette à répondre, par exemple, aux préfets, il est forcément certaines solutions qu'ils demandent et qu'on ne peut leur donner. Ce n'est pas seulement à l'intérieur que pareilles choses se produisent, mais à la guerre, aux finances, à l'agriculture, aux travaux publics, à la marine.

Tout ce qui a une jurisprudence fixe marche fort bien; mais les mille et un détails de notre administration sont quelque peu en souffrance.

Nous pensons et nous croyons savoir que le maréchal de Mac-Mahon ne voudrait plus laisser se prolonger longtemps l'état actuel, et que la fin de la semaine verra se produire le nouveau cabinet.

—

Tous les journaux prussiens, *sans aucune* exception, font les plus grands éloges du discours de M. Jules Favre et attaquent M. le duc de Broglie. M. Jules Favre est, évidemment, le ministre qu'ils nous souhaiteraient.

—

On lit dans l'*Union franc-comtoise :*

Le 21 janvier, à l'église de Saint-Maurice de Besançon, une messe noire a été dite à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

L'église était comble, et Mgr le duc d'Aumale était au premier rang.

—

Un gentilhomme allié à plusieurs des plus hautes familles de France, M. le marquis Vivien de Varaville, vient d'entrer à la Grande-Chartreuse. M. de Varaville est le dernier descendant d'une famille normande qui remonte à Guillaume le Conquérant et qui comptait un de ses ancêtres à la bataille d'Hastings.

—

La mort de l'empereur de Chine est confirmée par une dépêche parvenue au gouvernement.

D'après les détails contenus dans cette dépêche, le jeune souverain, âgé seulement de dix-huit ans, a succombé aux atteintes de la petite vérole, qui fait en ce moment d'assez nombreuses victimes à Pékin.

Dès que la maladie de Sa Majesté Toungchih-Tsing fut connue, plusieurs représentants étrangers offrirent le concours des médecins attachés à leur légation, mais il fut impossible de vaincre les préjugés de la cour, et l'empereur, soigné par son premier médecin, Nouat-zen, dans lequel il avait la plus entière confiance, a succombé après onze jours de maladie.

Cette mort a causé d'universels regrets à Pékin, où le jeune souverain jouissait d'une grande popularité. C'est aussi un malheur pour les étrangers, car le monarque défunt commençait à comprendre et à apprécier la civilisation de l'Occident.

—

Le 4e volume de la correspondance de Proudhon vient de paraître. En voici un petit extrait fort intéressant :

« Ne cherchons pas à le dissimuler. Si la Révolution a été entravée dans sa marche, la faute en est aux seuls démocrates; si quelque chose peut nous consoler de la tyrannie et des hontes réactionnaires, c'est la connaissance de la tyrannie et *des vices des démocrates*... Ce qui domine encore dans le parti républicain, n'est-ce pas l'esprit gouvernemental poussé jusqu'à la dictature la plus enragée? *Et quant aux mœurs, l'ivrognerie et la paillardise de nos amis ne sont-elles pas proverbiales?* Quand les accusations réactionnaires nous commandent la plus extrême sévérité de conduite, ne voyons-nous pas *les plus notables d'entre eux afficher publiquement, officiellement leur concubinage? Vraiment, on dirait qu'il suffit d'un certificat de civisme pour être dispensé des vertus domestiques.* Nous avons hérité de la monarchie la distinction commode de l'homme public et de l'homme privé, en vertu de laquelle *chaque misérable chenapan se croit un trop grand personnage, un trop sublime génie pour se ravaler à la modestie du ménage et à l'honnêteté du foyer.* Hypocrisie!... »

Nous ne pouvons avoir la même liberté de langage que Proudhon. Mais, s'il vivait aujourd'hui, aurait-il à écrire le contraire de ce qu'il disait en 1851 ?

—

Nous venons de lire un travail assez curieux. C'est la liste de toutes les dénominations des partis politiques, qu'avait enfantés la première Révolution. Cette liste s'arrête en 1797. Eh bien, chose à peine croyable, elle comprend *cent six dénominations*, dans l'espace de huit années !

Voici, en ce qui concerne messieurs les républicains, les principaux *sobriquets* politiques dont ils s'affublèrent pendant cette courte période :

Les bonnets rouges, les bleus, les trissotins, les clubistes, les constituants, les chevaliers du poignard, les cordeliers, les *crapauds du marais*, les conventionnels, les carmagnols, les collets noirs, les démagogues, les démocrates, les dantonistes, les exagérés, (ceux-là existent toujours) les enragés, les égorgeurs, *les furies de la guillotine* (remplacés par les pétroleuses), les feuillants, les *frères et amis*, les fédéralistes, les girondins.

Les hommes du 10 août, du 12 septembre ; les hébertistes, les hécatombistes, les intrigants, les jacobins.

Les *mitrailleurs*, les meneurs, les malveillants, les muscadins, les merveilleux, les montagnards, les maratistes, les *nuls*.

Les noyeurs, les niveleurs, les *oreilles de chien*, la plaine, les partisans de la Commune, les proconsuls, les patriotes de 93, les panthéonistes, les pétitionnistes, les quintumvirs, la queue de Robespierre, les révolutionnaires, les républicains, les robespierristes, les sans-culottes, les septembriseurs, les sanguinocrates, les tape-durs, les tricoteuses, les terroristes, les thermidoriens, les tyrannicides, etc., etc.

En voilà assez, n'est-ce pas? Eh bien, on pourrait encore en remplir encore une colonne.

—

D'après nos renseignements particuliers, nous disions dernièrement que le ministre de la guerre avait entamé une correspondance avec tous ses collègues au sujet des exemptions à accorder dans l'armée territoriale et dans la réserve de l'armée active.

Nous apprenons aujourd'hui que l'honorable M. de Cissey a reçu des diverses administrations la liste des fonctionnaires et employés qu'elles pensent devoir être exemptés, en raison même de leurs fonctions.

On nous affirme que le ministre de la guerre, après examen, a donné son approbation à cette liste.

REVUE DE LA PRESSE

« La question de la dissolution est » posée, dit aujourd'hui la *République* » *française ;* toute l'attention du pays » est là, et rien ne saurait plus l'en ar- » racher. » La *République française* a raison ; la question de la dissolution est en effet posée ; la discussion des lois dites constitutionnelles a été engagée de telle manière qu'il semble aujourd'hui qu'elle ne peut plus avoir d'autre issue que la dissolution. C'est aux députés qui ont dirigé la campagne politique dans ce sens à éviter de nous conduire aux abîmes.

Mais, s'ils ne réussissent pas, il ne faut pas se faire d'illusion, la dissolution s'imposera comme le résultat en quelque sorte fatal de la situation. Nous avons fait pressentir hier cette éventualité. La *République française* et le *Rappel* paraissent surpris de nos appréciations.

« Les royalistes, dit le *Rappel*, en » sont à ce moment de détresse où l'on » ne dissimule plus et où l'on étale sa » terreur en public.

» Comment, royalistes, vous avez » cette épouvante de la dissolution ? »

Oui, c'est avec inquiétude que nous voyons se préparer la dissolution. Pourquoi chercherions-nous à le dissimuler ? Nous éprouvons, à propos de la dissolution, les mêmes craintes que nous ressentions, il y a quelques années, quand nous voyions l'empire se précipiter si légèrement dans une guerre avec l'Allemagne ; quand nous entendions les masses crier dans les rues : A Berlin ! à Berlin ! et plus tard quand un gouvernement de journalistes et d'avocats s'acharnait dans la guerre à outrance. Aujourd'hui comme alors, nous prévoyons les catastrophes auxquelles tant de présomption et d'aveuglement ne peut manquer de nous conduire. Nous tremblons pour l'avenir de la France. Dieu veuille que nos prévisions soient trompées !

Mais l'attitude des partis qui poussent à la dissolution n'est pas de nature à nous rassurer. La campagne dissolutionniste est menée de compte à demi par les deux fractions de la démocratie, par les bonapartistes et les républicains ; toutes deux sont coalisées en vue d'obtenir la dissolution, de procéder à de nouvelles élections et de faire élire une Chambre nouvelle dans laquelle ils espèrent bien que les royalistes n'entreront pas.

C'est contre la monarchie qu'ils dirigent ensemble leurs efforts. Cet ennemi vaincu, les deux partis révolutionnaires finiront toujours par s'entendre ; il y a trop de points communs entre eux pour que l'entente ne finisse pas par s'établir, comme on l'a vu sous Napoléon 1er et Napoléon III.

Peu importe d'ailleurs pour le moment que bonapartistes et républicains se fusionnent ou restent divisés quand ils auront écarté la solution monarchique. Ce qui est certain, ce qui est indiscutable, c'est que la dissolution ne peut profiter qu'à ces deux partis. Si les républicains se trompent dans leurs calculs, les efforts qu'ils font en ce moment, pour empêcher la monarchie, ne profitent qu'à l'empire. Si au contraire les impérialistes s'illusionnent, s'ils sont frustrés dans leurs espérances, ce sont les républicains qui bénéficieront du fruit de leurs manœuvres.

Les deux fractions peuvent s'attaquer réciproquement, s'injurier même avec

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 29 JANVIER 1875.

— 42 —

L'ESCLAVE

PAR

G. DE LA LANDELLE.

XXII. L'HOTEL DE NORMANDIE

(Suite.)

Anecdote caractéristique: Le vieux comte de Cernyx, qui possédait en ville un fort bel hôtel, avec un jardin magnifique, ayant un jour les maçons et les couvreurs chez lui, vint s'y installer en attendant la fin des réparations; il y est resté jusqu'à sa mort.

— Je n'ai jamais pu, chez moi, disait-il, me mettre à l'abri des vents coulis, ni empêcher les cheminées de fumer comme des renardières. Suivant l'usage du pays, je me résignais à vivre dans un courant d'air perpétuel, à laisser ma porte ouverte dès que j'allumais du feu, et je souffrais horriblement de mes rhumatismes. Chez Divoal je m'en suis guéri; la chère est excellente, et je n'ai plus le souci de compter avec ma cuisinière.

Plusieurs riches familles anglaises, ayant, d'aventure, logé à l'hôtel de Normandie, l'apprécièrent tellement, qu'on les vit revenir tous les ans y passer la belle saison.

Chose unique dans les fastes de l'arrondissement de Morlaix, quiconque habitait cette demeure privilégiée ne se plaignait plus de l'humidité. Par quel phénomène ? Comment sur le quai de Léon, entre les infiltrations du roc et les brouillards du port, pouvait-on avoir obtenu un tel résultat?

Théodore Divoal étant écolier du collége Saint-Pol de Léon, répondit à ces questions en s'écriant :

— *Labor omnia vincit improbus!* — ce qui veut dire que M. et madame Divoal avaient fait vitrer la cage de l'escalier du côté du midi et fait cimenter les murs du côté de l'ouest, qu'on avait fait dans les kombots tous les travaux d'irrigation nécessaires pour que les moindres infiltrations aboutissent au puits central de la cour, qu'une vigilance continuelle prévenait toute dégradation dans ces ouvrages d'assainissement, qu'il y avait de doubles fenêtres du côté du port, des tapis et des bourrelets partout où c'était utile, et des bouches de chaleur correspondant avec les fourneaux de cuisine qui, nécessairement, fonctionnaient nuit et jour.

A l'instar de Paris, disait l'enseigne qui représentait un marchand de bœufs normand et une nourrice normande, joufflue, rubiconde, en robe de fête, à coiffe étoffée et pavoisée de rubans cramoisis. Cette enseigne était plus que sincère. Sans être rançonnés, les voyageurs étaient mieux traités et mieux soignés qu'à Paris. Sous l'impulsion de son auguste chef, l'intelligente et hospitalière famille Divoal avait résolu le problème, presque insoluble en Bretagne, de rendre leur demeure salubre, très-propre, commode et agréable, — méritoire spéculation.

Qui le croira ? — Oh ! *labor omnia vincit* ! à l'hôtel de Normandie, maîtres et gens savaient tous fermer leurs portes. Divoal le décréta, sa femme le voulut, leurs enfants y veillèrent ; il y eut durant trois années deux malicieux gamins payés pour suivre les domestiques et fermer les portes après eux, et en outre une gratification de dix centimes par jour était allouée à tout valet ou servante qui, de la journée, n'aurait pas oublié de refermer une porte après l'avoir ouverte.

Les gens du pays feindront de n'avoir jamais ouï parler de cette belle institution dont la tradition pourrait bien s'être perdue. Elle n'en donne pas moins la mesure de la sollicitude hospitalière et des rares capacités de la famille Divoal, dont l'établissement devait prospérer, et prospérer de plus en plus; tandis que, de leur côté, prospéraient à l'envi la gentille Ninette Bouton-de-rose, le petit clerc Théodore, l'aventureux Augustin, le savant Matthieu, cuisinier profond en toutes sauces, et enfin Victor, — l'enfant perdu, et retrouvé, — qui, dix ans après son retour des îles Canaries, était capitaine au long cours ainsi que son cher Binigan.

Qui a jamais connu deux marins unis entre eux par une plus ardente amitié ? — *Non amici, fratres, non sanguine, corde*, disait Théodore, le petit séminariste, à qui son père et sa mère demandèrent la traduction de cette devise :

— Non point amis, frères, non par le sang, par le cœur.

— *Matelots*, comme on dit sur la mer jolie.

— Et sur la mer jolie, *matelots* plus *matelots* que ces deux capitaines on n'a jamais vus, s'accordaient à dire tous ceux qui avaient couru avec eux quelque bonne bordée au large.

Et pourtant on sait assez combien sont généreuses et solides les amitiés des marins amatelottés entre eux.

Divoal était le plus jeune d'un an au moins; mais, après avoir suivi ensemble les cours d'hydrographie, ils avaient passé en même temps leurs examens de capacité et reçu le même jour leurs brevets de capitaines au long cours, — brevets arrosés au champagne en l'hôtel de Normandie, autour d'une table patriarcale qui réunit, non-seulement leurs deux familles au grand complet, mais encore M. de Guernévez et sa femme, leur vieil oncle le vice-amiral, ancien député de l'arrondissement, et deux ecclésiastiques, protecteurs efficaces du jeune Théodore.

Ah ! le bon, le sain, l'honnête, le cordial repas ! Et que de sages, loyales et vivifiantes paroles furent entendues ce jour-là en la salle rose et blanc de l'hôtel de Normandie !

La plus aimable gaieté étant de mise, au dessert on chanta.

Les commis voyageurs servis dans la salle verte, les abonnés servis dans la salle aux oiseaux, les voyageurs servis dans leur appartement, les gens de l'écurie ni ceux de la cuisine ne s'étonnèrent d'entendre successivement le père Binigan entonner le chant d'honneur en langue bretonne, Ninette gazouiller une chansonnette joyeuse, Binigan, le capitaine, jeter aux échos une héroïque ronde de bord célébrant l'amitié de deux sauveteurs, allusion fort applaudie. Personne ne fut surpris des divers refrains bretons ou français qui se succédèrent. Mais au contraire, les étrangers ne comprirent rien à l'explosion d'enthousiasme touchant qui eut lieu autour de la table lorsque le jeune séminariste, invité à payer son écot, se fit entendre à son tour.

Il se leva, se dirigea vers son frère Victor, et, lui prenant la main, attaqua d'une voix sonore le psaume : — *In exitu Israel de Ægypto.*

La délivrance et le retour de servitude étaient ainsi pieusement célébrés. La mère Divoal fondit en pleurs, et, tous les convives partageant son émotion, il y eut là un moment d'épanchement général, inintelligible pour quiconque ignorait l'histoire de l'esclave de luxe.

XXIII. — LES SIAMOIS DE MORLAIX. — ESQUISSE DE DIX ANS.

A neuf ou dix ans de distance, le souper des brevets de capitaine, à l'hôtel de Normandie, renouvela tous les souvenirs émouvants du souper de retour à l'auberge du Chat-Botté, — soirée mémorable d'où il faut dater la recrudescence d'amitié fraternelle de Victor et de Binigan.

Aussi bien à partir de là furent-ils inséparables.

Victor, qui avait ses arrière-pensées, se déclarant absolument résolu à poursuivre la carrière maritime, il fallut bien que sa pauvre mère y consentît. D'ailleurs, le bonhomme, enchanté des dispositions culinaires de Matthieu, ne faisait aucune objection, et tous les Guernévez s'étaient mis de la partie.

(A suivre)